

PRIX D'EXCELLENCE EN ENSEIGNEMENT 2017-2018 POUR LES PROFESSEURS ET LES PROFESSEURES DE LA FAS

DIRECTIVES

Objectifs du prix

La Faculté des arts et des sciences décerne des prix d'excellence en enseignement depuis 1990. Les objectifs du Prix d'excellence en enseignement pour les professeurs et professeures sont de :

- reconnaître la contribution des professeures et professeurs sur le plan de l'enseignement et de l'encadrement des étudiants du premier cycle et des cycles supérieurs;
- souligner l'excellence dans l'enseignement à la Faculté des arts et des sciences.

Nature du prix

Les lauréats se verront remettre un montant de 2000 \$ et un document officiel soulignant cet honneur lors de cérémonies qui se tiendront au mois d'août 2018. La reconnaissance publique se fera également par la diffusion des noms des lauréats dans divers organes d'information pertinents.

Personnes éligibles

- Être professeure ou professeur de la Faculté des arts et des sciences, peu importe le rang (adjoint, agrégé ou titulaire). Un seul dossier de candidature est accepté par département ou par école.
- Ne jamais avoir reçu le Prix d'excellence en enseignement de l'Université.
- Ne jamais avoir reçu le Prix d'excellence en enseignement de la Faculté.

N. B. Un professeur ayant reçu le Prix d'excellence en enseignement de la Faculté peut toutefois poser sa candidature pour le Prix d'excellence en enseignement de l'Université.

Nombre de prix

Jusqu'à trois prix sont décernés à des membres du corps professoral régulier (adjoints, agrégés ou titulaires) de la Faculté des arts et des sciences pour souligner l'excellence de leur contribution à l'enseignement et à l'encadrement des étudiants.

Critères de sélection

Les candidats et candidates doivent démontrer qu'ils se sont particulièrement illustrés dans au moins deux des quatre critères suivants :

- l'innovation pédagogique, c'est-à-dire
 - la pertinence et la pérennité de l'innovation pédagogique dans l'enseignement ;
 - qualité de l'innovation sur le plan du matériel pédagogique ;

- la qualité de l'enseignement, soit
 - la clarté du plan de cours;
 - la clarté des exposés;
 - l'appréciation par les étudiants;
 - la capacité à stimuler l'intérêt des étudiants;
 - la variété des cours développés;
 - la capacité à faire le lien avec les autres cours du programme;

- la qualité de l'encadrement, notamment
 - la qualité de la relation pédagogique;
 - la disponibilité pour les étudiants;
 - la capacité à favoriser le débat intellectuel
 - la capacité à motiver les étudiants;
 - la qualité du mentorat (par exemple bourses, conférence, etc.);

- la promotion de l'enseignement et de l'encadrement au sein de l'unité académique, à l'échelle de l'Université ou au-delà par
 - l'engagement dans la vie du ou des programmes ;
 - la contribution à la promotion et à l'amélioration de l'enseignement et de l'encadrement ;
 - la participation à des comités sur l'enseignement ou la qualité des programmes ;
 - des présentations, des conférences, des ateliers, des publications sur l'enseignement ou l'encadrement.

Présentation des candidatures

Chaque dossier de candidature doit comprendre :

1. une page couverture comportant les informations suivantes : nom, rang, département ou école, date;
2. un texte dans lequel la candidate ou le candidat expose ses principales contributions à l'enseignement ainsi que sa philosophie et sa vision de l'enseignement à l'Université (interligne 1,5, marges de 2,5 cm, maximum trois pages). Ce texte constitue une pièce importante du dossier et représente une occasion pour transmettre sa perception de son rôle de formateur;
3. un curriculum vitae d'au plus cinq pages comprenant, une présentation concise sur les activités et prix relatifs à l'enseignement aux trois cycles universitaires et sur les activités d'encadrement aux cycles supérieurs, les titres des publications et des articles d'importance majeure, les services rendus et autres réalisations dignes de mention;
4. pour les trois dernières années (incluant l'année en cours), le calendrier de cours en précisant les titres des cours et le nombre d'étudiants (incluant les cours aux 2^e et 3^e cycles);
5. des exemples de plans de cours, de matériel ou d'innovations pédagogiques;
6. un formulaire d'appui du directeur ou de la directrice (voir fichier joint);
7. le nom de 5 étudiants actuels ou passés. La Faculté demandera à deux ou trois de ces étudiants de transmettre une lettre d'appui ;
8. Les évaluations de l'enseignement faites par des groupes-cours à l'Université de Montréal pour les trois (3) dernières années incluant les commentaires des étudiants, si disponibles.

Veuillez transmettre **votre document en format PDF** aux vice-décanats aux études à l'adresse suivante : suzanne.gauthier@umontreal.ca.

Date limite : Vendredi 18 mai 2018

Modalités d'attribution

Le prix est accordé par le décanat de la Faculté des arts et des sciences à la suite de la recommandation d'un jury. Il se compose de professeurs et d'étudiants de la Faculté qui sont nommés par la doyenne par intérim.

Les résultats seront annoncés dans le cadre des prochaines cérémonies de collation de grade en août 2018.